

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1978

SEANCE DU MARDI 28 FEVRIER

L'an mil neuf cent soixante dix huit, le MARDI 28 FEVRIER, à 17 H 30, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en PREMIERE SESSION ORDINAIRE au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Marcel HOARAU, Premier Adjoint faisant fonction de Maire de la COMMUNE de SAINT-DENIS.

Etaient présents :

MM. Marcel HOARAU - Marc GERARD - Dr Gilbert BOYER - Camille BOURHIS - Jacques TESSIER - Maurice CHANE KUNE - Antoine APAVOU - Raymond NANDO - Maxime RIVIERE - Jean-Marie DUPUIS - Gilbert ROYER - Valère ROBERT - Mme André PAYET - MM. le Dr Gilbert GERARD - Jean-Marc NATIVEL - Aristide PAYET - Jack AFFFJEE - Melle Jeannine PASSY SOULANGE - Mme Edéopold JASMIN - Mme Valère ROCHE - MM. André LICHARDY - Abdoul-Hack APPEJEE - Fred TANDRYA - Herfort CADET - Gérard LEFEVRE - Mme Jean-Marie KICHENIN - MM. Alex GRAVINA - Yvon HO FOON SUNG.

Etaient représentés :

M. Eric BOYER	par M. Marc GERARD
M. Issop PATEL	par M. Camille BOURHIS
M. Henry ATECTAM	par M. Maurice CHANE KUNE
M. Antoine PICARD	par M. Valère ROBERT
M. le Dr Paul MAINGERD	par M. Marcel HOARAU

S'étaient excusés :

OTA - Le MAIRE certifie

que le compte-rendu MM. Auguste LEGROS - Frantz FONTAINE.

de cette délibération a été

affiché à la porte de la

Mairie de Saint-Denis,

le 8 MARS 1978 et que le

nombre de Conseil- exercice peuvent délibérer en exécution de l'article 50 de la loi du

lers présents a été 5 AVRIL 1884, sur l'organisation municipale.

de 28 sur 41 en exercice.

Le Premier Adjoint

faisant fonction de

Maire,

Il a été, conformément aux dispositions de l'article 52 de la même loi, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Marc GERARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

La séance ouverte, le Maire a exposé ce qui suit :



M. HOARAU